

Informations utiles



Pendant le préavis, vous devez permettre la visite de votre appartement aux futurs locataires.

L'ÉTAT DES LIEUX

Il sera établi en votre présence quand votre logement, la cave et le parking seront vides.

LE DÉPÔT DE GARANTIE

Il vous sera restitué sous 1 mois. Attention ce délai est porté à 2 mois lorsque les états des lieux d'entrée et de sortie ne sont pas identiques.

ATTENTION !

Une facturation vous sera adressée si les actions qui vous incombent n'ont pas été réalisées et si nous devons procéder :

- > au débarras d'encombrants ou d'affaires personnelles,
- > à des réparations consécutives à des dégradations (porte ou vitre cassée par exemple).

POUR TOUTE QUESTION, VOUS POUVEZ JOINDRE :

> le Service Relation Locataires (SRL) :
01 56 61 11 11



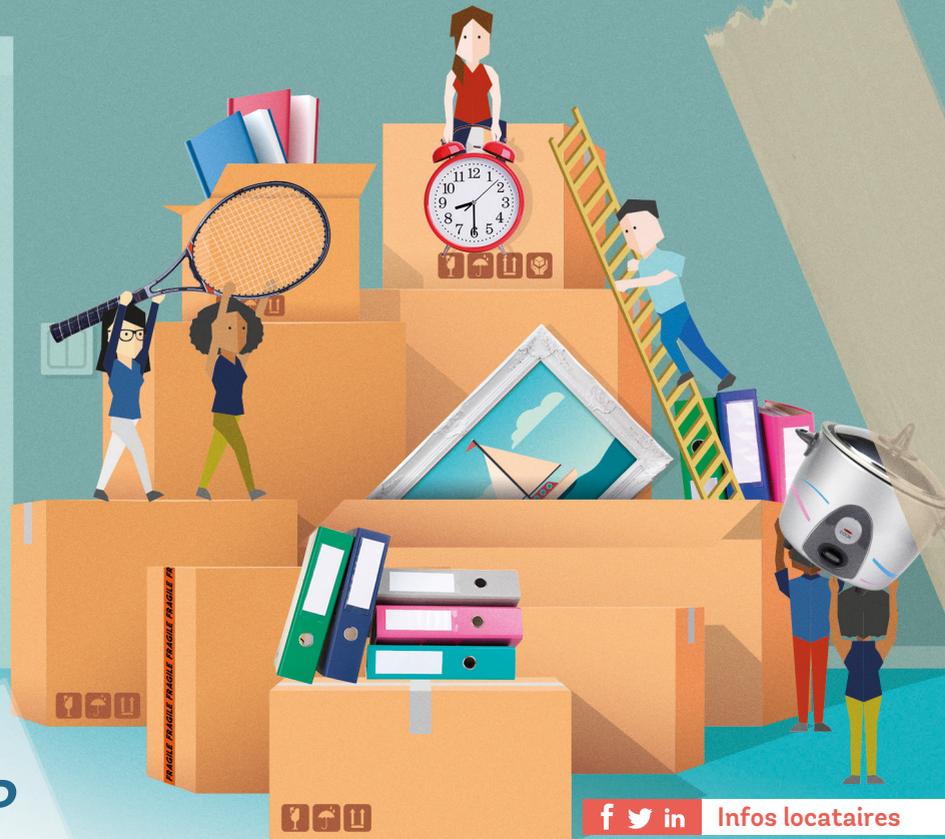
POUR DÉBARRASSER VOS ENCOMBRANTS, À PARIS C'EST GRATUIT !

À Paris : appelez le 3975 ou connectez-vous sur paris.fr puis cliquez sur l'onglet « Encombrants » et laissez-vous guider.

En banlieue : renseignez-vous auprès de votre mairie.

Sur le départ ?

Vous allez quitter votre logement, suivez nos conseils pour éviter une facturation inutile



Bien s'organiser...

À l'occasion de votre déménagement, vous devez remettre votre logement en bon état.

1



Débarrassez votre logement de toutes vos affaires personnelles

2



Rebouchez les trous dans les murs

3



Remplacez les équipements abîmés (porte de placard, interrupteur, prise de courant...)

4



Procédez à un nettoyage complet de votre appartement

...ne rien oublier



Débarrassez vos balcon, cave et parking

Pensez à récupérer vos affaires personnelles dans les parties communes (poussette, vélo, paillason...)

PENSEZ-Y... C'EST GRATUIT !

Demandez-nous une visite conseil 15 jours avant votre départ.
Le but est d'identifier les réparations locatives afin de vous permettre de les réaliser.

DÉBARRASSEZ VOS ENCOMBRANTS

À PARIS C'EST GRATUIT !